



CHÂTEAU DE SAINTE-SÉVÈRE

RÈGLEMENT DU PARC

L'accès au parc et à l'esplanade se fait via le portail au 5 rue Émile Chenon

•

Les piques-niques sont autorisés sur l'esplanade sur les tables prévues à cet effet.

•

Certaines pelouses et jeux sont interdits en dehors des chemins balisés.

•

Les animaux sont tolérés si tenus en laisse et propres.

•

En cas de mauvais temps, le parc restera fermé au public.

•

Les enfants doivent rester sous la surveillance et sont sous la responsabilité de leurs parents.

•

Merci de maintenir le lieu propre et d'emporter tous vos déchets avec vous.

•

Des toilettes publiques sont mises à disposition par la commune à l'entrée du parc.

•

L'accès à la tour médiévale en ruine est dangereux et formellement interdit.